

1. Politiques et procédures visant à garantir que des appareils informatiques seront mis à la disposition des élèves ou d'autres moyens permettant aux élèves de participer à l'enseignement synchrone. Politiques et procédures visant à garantir que les élèves recevant un enseignement à distance dans des conditions d'urgence auront accès à une connexion internet.

a. Accès aux appareils

Le DOE a mis en place des procédures pour suivre l'attribution des appareils et s'assurer que les élèves qui ont besoin d'un appareil pour accéder à l'enseignement à distance peuvent en obtenir un. Les chefs d'établissement peuvent accéder à l'information sur la transition vers l'apprentissage à distance temporaire sur le site Internet interne du DOE. Si des appareils supplémentaires sont nécessaires pour un ou plusieurs élèves, les écoles peuvent demander des appareils financés au niveau central ou, s'il n'y a plus d'appareils dans l'inventaire central du DOE, elles devront acheter des appareils avec les fonds scolaires dans le cadre des contrats existants avec le DOE ou coordonner un prêt à court terme d'un appareil pour l'élève.

Depuis 2020, environ 550 000 iPad et 200 000 Chromebook ont été achetés et distribués aux élèves et aux écoles pour qu'ils les utilisent. NYCPS continuera à fournir des appareils aux élèves qui en ont besoin.

b. Accès à Internet

Le système des Écoles publiques de la Ville de New York dispose de politiques et de procédures visant à fournir aux élèves l'accès à Internet en cas de fermeture d'urgence des écoles. Dans la mesure du possible, le DOE aidera les élèves et les familles pour accéder à Internet à la maison. Lorsque cela n'est pas possible, le DOE travaillera avec des partenaires communautaires pour sécuriser les points d'accès Wi-Fi pour les élèves et les familles afin qu'ils puissent participer à l'apprentissage à distance.

Le service LTE pour certains appareils fournis par le DOE restera en vigueur au moins jusqu'en décembre 2023. Par la suite, les élèves utilisant ces appareils devront passer à un service Internet sans fil. Les écoles seront invitées à informer leurs élèves de ce changement et à aider les familles à obtenir un accès à l'une des diverses options d'accès Wi-Fi gratuites ou à faible coût.

Le DOE prévoit d'utiliser les réponses à l'enquête sur l'équité numérique auprès des familles pour aider les écoles à identifier les familles qui n'ont pas accès au Wi-Fi à la maison.

Le site Web du DOE résume diverses options gratuites ou à faible coût permettant d'obtenir un service Internet sans fil. Par ailleurs, plus de 200 refuges pour les personnes sans-abri de la ville de New York disposent d'un service sans fil et [Big Apple Connect](#) veille à ce que les résidents des NYCHA aient accès à un Internet gratuit, rapide, fiable et sûr.

Les écoles seront invitées à partager ces informations avec les familles et à les aider à s'inscrire à l'option qui correspond le mieux à leur situation. Nous prévoyons que les familles qui n'ont pas accès au Wi-Fi à la maison seront en mesure d'obtenir un Wi-Fi gratuit ou à prix réduit par le biais de l'une de ces options. Si ces options ne sont pas viables, les écoles peuvent acheter et fournir des points d'accès à Internet sans fil compatibles avec les services LTE aux familles qui en ont besoin, par le biais des contrats existants du DOE, si cela est possible.

2. Attentes du personnel scolaire quant à la proportion de temps consacrée à l'enseignement synchrone et asynchrone des élèves les jours d'enseignement à distance dans des conditions d'urgence, l'enseignement asynchrone étant censé compléter l'enseignement synchrone.

Les enseignants en poste dans les écoles et les prestataires de services associés sont tenus de mettre en place des classes numériques sur une plateforme approuvée par le DOE et d'être connectés à tous les élèves qui leur sont affectés. En cas de fermeture d'école, les enseignants et les autres prestataires de services obligatoires en poste dans les écoles sont tenus de passer à l'enseignement synchrone à distance via la classe numérique. Les employés peuvent consulter l'Orientation de la politique 2023-2024 du travail en classe numérique disponible sur le site Web interne du DOE.

3. Une description de la manière dont l'enseignement sera dispensé aux élèves pour lesquels l'enseignement à distance par la technologie numérique n'est pas disponible ou approprié.

Le personnel technique de l'école, les enseignants et les paraprofessionnels contactent les familles si nécessaire pour s'assurer que les élèves peuvent accéder à leur technologie à domicile pour se connecter à l'enseignement. Pour les élèves pour lesquels l'enseignement à distance par la technologie numérique n'est pas approprié, les enseignants sont tenus d'envoyer aux familles du matériel familier et accessible aux élèves, comme des dossiers de travail tangibles, du matériel de manipulation, des livres, etc. Ces supports peuvent être utilisés de manière asynchrone par les élèves et les personnes qui s'occupent d'eux. Le cas échéant, les enseignants peuvent également travailler dans un cadre 1:1 pour soutenir les élèves en dehors des périodes d'enseignement synchronisé en classe entière afin de les aider à accéder à l'enseignement en utilisant des stratégies et du matériel familiers de la classe et/ou affecter des paraprofessionnels dans un cadre 1:1 pour soutenir la pratique/le renforcement des compétences acquises pendant l'apprentissage à distance. Le personnel technique de l'école maintiendra une ligne de communication ouverte avec les familles afin de les aider, le cas échéant, à résoudre d'éventuels problèmes techniques.

4. Une description de la manière dont l'éducation spécialisée et les services associés seront fournis aux élèves handicapés et aux élèves handicapés de Pré-school, le cas échéant, conformément à leur Programme d'éducation personnalisé, afin de garantir la continuité d'une éducation publique adéquate gratuite.

Les enseignants et les prestataires de services associés sont tenus de passer à l'enseignement synchrone à distance en cas de fermeture de l'école. Les employés peuvent consulter l'Orientation de la politique 2023-2024 du travail en classe numérique disponible sur le site Web interne du DOE.

Conformément à leur IEP, des services d'éducation spécialisée et des services associés seront fournis aux élèves handicapés et aux élèves de Pré-school pendant l'apprentissage à distance grâce à une combinaison d'opportunités d'apprentissage synchrone, de sessions d'enseignement individualisées pour mettre en pratique les compétences et les stratégies de l'IEP, et de tâches d'apprentissage à effectuer à la maison. Les prestataires de services associés sont tenus de respecter les horaires de service avec les élèves via des sessions à distance, dans la mesure du possible. Les prestataires de services d'ergothérapie, de kinésithérapie et d'orthophonie devront obtenir le consentement des parents pour pouvoir fournir des services associés à distance. Les objectifs IEP sont abordés lors de chaque session de services associés à distance. Si l'enseignement à distance est nécessaire pendant une période prolongée, les prestataires de services associés resteront accessibles et communiqueront régulièrement avec les familles et les élèves via une plate-forme de communication approuvée.

5. Pour les districts scolaires qui reçoivent une aide de base, le nombre estimé d'heures d'enseignement que le district scolaire envisage de faire valoir aux fins de l'aide de l'État pour chaque jour consacré à l'enseignement à distance en raison de conditions d'urgence conformément à la section 175.5 de ce chapitre.

Le nombre d'heures d'enseignement à distance correspondra au nombre d'heures d'enseignement en classe. Pour les élèves de Kindergarten en journée complète et des grades 1 à 6, le DOE envisage de faire valoir 5 heures par jour, et pour les élèves des grades 7 à 12, le DOE envisage de faire valoir 5,5 heures par jour.